



AVIS DE COURSE

Régate 1 Homme – 1 Femme

SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018

Régate comptant pour le Championnat de Baie de Seine 2018
Et le Trophée Double Voiles Océanes 2018
Participation du G.C.C

Programme

Inscriptions pendant les horaires d'ouverture au secrétariat du SNPH en semaine, et samedi 8 septembre de 10h00 à 12h00 au SNPH.

Réunion des concurrents à 12h00.

Mise à disposition du comité de course à 13h45.

A l'issue de la course, remise de prix (offerts par le G.C.C) au Club-House, suivie d'un cocktail.

Un barbecue Viking est proposé au Club-House à partir de 19h30 (15€ boisson comprise) : **réservation obligatoire avant le 1er septembre** (snph@snph.org).

Règles

L'épreuve est régie par les règles de course à la voile 2017-2020, les prescriptions de la FFV, les règles OSIRIS 2018, les règles du Championnat de Baie de Seine.

Admissibilité et inscription

La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

L'utilisation d'un pilote automatique est autorisée.

L'équipage devra être composé d'un homme et d'une femme uniquement, possédant une licence FFVoile, avec la mention « compétition » ou accompagnée d'un certificat médical datant de moins de un an.

Parcours et zone de course

La course aura lieu au nord du chenal du Havre. Le parcours sera de type côtier.

Les inscriptions de course seront disponibles au plus tard à la confirmation des inscriptions.

Classement

Un classement toutes flottes sera proclamé.

L'épreuve sera divisée en 2 flottes si chaque flotte comporte au moins 7 concurrents :

- Flotte 2 : bateaux des groupes A B C D E R (anciennes flottes 1 et 2) Osiris
- Flotte 3 : bateaux de la classe L Osiris

Décision de courir

La décision d'un.e concurrent.e de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, la.le concurrent.e décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Engagement

Les droits d'inscription sont fixés à 20 € par bateau.